

Le vingt trois juillet deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjutant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujou-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Viviane Torné).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Bascaules

N° 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2020

➤ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver ledit procès-verbal.

N° 2) Approbation des Comptes de Gestion 2019 : budget principal et budgets annexes

EXTRAITS DES DOCUMENTS

BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	405 761,98	2 762 330,12	3 168 092,10
Dépenses nettes	1 435 156,35	2 353 758,36	3 788 914,71
Résultat de l'exercice			
Excédent		408 571,76	
Déficit	1 029 394,37		620 822,61

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	1 326 394,21		-1 029 394,37		296 999,84
Fonctionnement	492 859,53		408 571,76		901 431,29
Total	1 819 253,74		-620 822,61		1 198 431,13

B.A. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	689 620,44	428 801,80	1 118 422,24
Dépenses nettes	482 472,06	408 219,91	890 691,97
Résultat de l'exercice			
Excédent	207 148,38	20 581,89	227 730,27
Déficit			

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	45 189,56		207 148,38		252 337,94
Fonctionnement	192 853,97	140 000,00	20 581,89		73 435,86
Total	238 043,53	140 000,00	227 730,27		325 773,80

B.A. REGIE DE TRANSPORT**RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE**

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	4 995,78	35 120,71	40 116,49
Dépenses nettes	1 145,18	28 950,35	30 095,53
Résultat de l'exercice			
Excédent	3 850,60	6 170,36	10 020,96
Déficit			

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	47 967,17		3 850,60		51 817,77
Fonctionnement	12 304,32	0,00	6 170,36		18 474,68
Total	60 271,49	0,00	10 020,96		70 292,45

➤ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le comptable, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N° 3) Approbation des Comptes Administratifs 2019 : budget principal et budgets annexes

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les Comptes Administratifs de l'exercice 2019.

Il est précisé que M. le Maire a la possibilité de rester dans la salle du Conseil pour la lecture des Comptes Administratifs étant donné que depuis le 3 juillet 2020, date de son élection, il n'a pas participé à l'écriture des Comptes Administratifs de la commune.

Aussi, M. Le Maire rapporte les Comptes Administratifs de l'exercice 2019, dressé par le Maire sortant, et participe au vote.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL « COMMUNE »

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		492 859,53		1 326 394,21	0,00	1 819 253,74
Opérations de l'exercice	2 353 758,36	2 762 330,12	1 435 156,34	405 761,98	3 788 914,70	3 168 092,10
Totaux	2 353 758,36	3 255 189,65	1 435 156,34	1 732 156,19	3 788 914,70	4 987 345,84
Résultats de clôture		901 431,29		296 999,85		1 198 431,14
Restes à réaliser			151 393,00	382 135,00	151 393,00	382 135,00
Totaux cumulés	2 353 758,36	3 255 189,65	1 586 549,34	2 114 291,19	3 940 307,70	5 369 480,84

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		52 853,97		45 189,56		98 043,53
Opérations de l'exercice	408 219,91	428 801,80	482 472,06	689 620,44	890 691,97	1 118 422,24
Totaux	408 219,91	481 655,77	482 472,06	734 810,00	890 691,97	1 216 465,77
Résultats de clôture		73 435,86		252 337,94		325 773,80
Restes à réaliser			459 947,70	474 496,00	459 947,70	474 496,00
Totaux cumulés	408 219,91	481 655,77	942 419,76	1 209 306,00	1 350 639,67	1 690 961,77

COMPTE ANNEXE REGIE DE TRANSPORT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		12 304,32		47 967,17	0,00	60 271,49
Opérations de l'exercice	28 950,35	35 120,71	1 145,18	4 995,78	30 095,53	40 116,49
Totaux	28 950,35	47 425,03	1 145,18	52 962,95	30 095,53	100 387,98
Résultats de clôture		18 474,68		51 817,77		70 292,45
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	28 950,35	47 425,03	1 145,18	52 962,95	30 095,53	100 387,98

➤ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- 1° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs identiques avec les indications des Comptes de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 4) Approbation des Affectations des résultats 2019 : budget principal et budgets annexes

M. le Maire explique la reprise des résultats pour le budget de Payolle. En effet, par les différentes ventes à Payolle, il n'existe plus de budget annexe Payolle, il a été intégré au budget principal. De ce fait, l'impact des emprunts sur le budget principal est important.

✓ **Budget principal avec reprise des résultats du B.A. « Gestion de Payolle »**

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Excédent à reprendre au compte 001 = 296 999,85 €

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent à affecter = 901 431,29 €

▪ Part affectée en investissement au compte 1068 = 0,00 €

▪ Part affectée en fonctionnement au compte 002 = ... 901 431,29 €

✓ **B.A. « Eau et assainissement »**

1°/ Section d'investissement

- Excédent à reprendre au compte 001 = 252 337,94 €

2°/ Section de Fonctionnement

- Excédent à affecter = 73 435,86 €

▪ Part affectée en investissement au compte 1068 = 0,00 €

▪ Part affectée en fonctionnement au compte 002 = 73 435,86 €

✓ **B.A. « Régie de transport »**

1°/ Section d'investissement

- Excédent à reprendre au compte 001 = 51 817,77 €

2°/ Section de Fonctionnement

- Excédent à affecter = 18 474,68 €

▪ Part affectée en fonctionnement au compte 002 = 18 474,68 €

➤ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver les affectations des résultats 2019 telles que présentées.

N° 5) Approbation des Budgets Primitifs 2020 : budget principal et budgets annexes

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les conditions de préparation du budget de la Commune et des budgets annexes : Services Eau et Assainissement et Régie de Transport. Il donne lecture des différents documents. Ces budgets ont été élaborés par l'équipe précédente et très peu d'écritures ont été changées.

Au budget principal, des provisions sont réalisées afin de pouvoir régler, le cas échéant, les contentieux sur La Mongie. Des dépenses sont prévues pour continuer l'entretien de la voirie et effectuer l'isolation des bâtiments communaux.

Au budget de l'eau et de l'assainissement, des travaux devront être réalisés pour rénover le réseau d'eau potable. Le rendement devrait être de 70 %, il est aujourd'hui de 34 %, malgré les travaux déjà accomplis. M. Le Maire indique que la commune doit continuer en ce sens. Aussi, un Schéma Directeur pour la rénovation du réseau d'eau potable sera mis en œuvre prochainement.

Enfin, au budget transport, l'achat d'un nouveau minibus est envisagé.

BUDGET PRINCIPAL

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 373 782,29 €	3 373 782,29 €
Investissement	1 777 313,28 €	1 777 313,28 €
Total	5 151 095,57 €	5 151 095,57 €

BUDGET ANNEXE : SPIC SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	511 519,86 €	511 519,86 €
Investissement	1 174 227,00 €	1 174 227,00 €
Total	1 685 746,86 €	1 685 746,86 €

BUDGET ANNEXE : REGIE DE TRANSPORT

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 074,68 €	51 074,68 €
Investissement	69 617,77 €	69 617,77 €
Total	120 692,45 €	120 692,45 €

Délibérations annexes :

5.1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 – Taux inchangés depuis 2016.

- Taxe d'habitation : 9,88
- Taxe foncière (bâti) : 9,75
- Taxe foncière (non bâti) : 65,45

5.2. Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations

Budget principal

- Logiciel métier : 5 ans

Budget eau-assainissement

- Compteurs d'eau : 15 ans
- Schéma Directeur : 50 ans

La durée d'amortissement de l'immobilisation du Schéma Directeur s'explique par le fait que cette étude technique sera obligatoirement suivie de travaux pour la remise en conformité du réseau d'eau potable.

5.3. Budget principal : constitution de provisions 2020 - Projet Châlet des Etoiles à La Mongie, indemnités : 310 000 €.

M. le Maire explique à l'assemblée le contentieux résultant de la démolition du bâtiment à La Mongie qui aujourd'hui laisse place au projet du Châlet des Etoiles. La commune est toujours en attente d'une décision de justice.

5.4. Subvention du budget principal au budget annexe Eau et Assainissement (art. L2224-2-2°du CGCT) : 60 000 €.

6)

6.1) Budget principal : approbation des subventions allouées aux associations

Dénomination	Montant subvention	Observations
Ass. Maires de France Hautes-Pyrénées	67,05	
Ass Maires de France Nationale	221,00	
Associaton Nationale Elus de Montagne - ANEM	684,00	
Ass. Gestionnaires d'estives des HP	40,00	
Ass. Valorisation Massif du Néouvielle	250,00	
Ass. Communes Forestières des HP	400,00	
ADMR	3 500,00	
AAPPMA : Les Pêcheurs Campanois	1 000,00	
Ass des Eleveurs de la vallée de Campan	1 600,00	
Chasseurs Campanois	500,00	
Comité des Fêtes Campan	0	
Comité des Fêtes Galade	1 600,00	
Comité des Fêtes La Séoube	2 600,00	
Comité des Fêtes Ste Marie	2 600,00	
Coopérative scolaire Campan (215 € x 43 enfants)	4 500,00	
Coopérative scolaire Sainte-Marie (215 € x 32 enfants)	3 500,00	
Course Nature en Haute Bigorre	0	
Era Vrespada	1 100,00	
Fête de la Montagne	0	
FNACA	500,00	
Footbal Loisirs de Campan	2 000,00	
Le Vieux Village	850,00	
Les Ailes du Théâtre	1 500,00	
LES ESCOULIETS	200,00	
Les Marbrés de l'Espiadet	3 000,00	
Les Mariolles	2 000,00	
Les Pastourelles de Campan	3 000,00	
Les Rigoles de Gaye	630,00	
MOUNAQUES ET CIE	5 000,00	
Pêche Sportive en Pyrénées	1 500,00	
Piano Pic	0	
RADIO NOSTALGIE	500,00	
Ski-Club Campan-Tourmalet	5 780,00	
Société des Amis de Mme Campan	8 000,00	
Traverse	1 000,00	
Vol Libre Bigourdan	1 050,00	
Pierre des Esclozes	500,00	
Association Deths Casaus	200,00	
Gymnastique Volontaire adultes	160,00	
Les Maynats	1 000,00	
MIAM	1 000,00	
Total (art. 6574)	61 532,85	

M. Jean-François Rabaud indique la procédure suivie par les associations pour pouvoir bénéficier des subventions communales.

Il est précisé que toutes les associations qui n'ont pas pu organiser leurs fêtes et, ne pouvant pas prétendre à l'aide financière de la commune, pourront toujours proposer des animations prochainement si la situation liée au Covid-19 évolue positivement. Aussi, elles bénéficieront de cette aide.

Mme Viviane Torné s'interroge sur l'ouverture du ski-club Campan-Tourmalet aux campanois. M. Benjamin Soucaze-Soudat explique le fonctionnement du club en lien avec le niveau technique. Il est observé que Bagnères est davantage tournée vers le ski de loisirs. Mme Brigitte Bascaules ajoute que l'encadrement est compliqué (responsabilités). M. Sylvain Saligot propose de donner davantage d'argent à l'association afin qu'elle accepte tous les enfants.

M. le Maire précise que c'est à l'association de décider. M. Benjamin Soucaze-Soudat fera le lien.

Au sujet de l'association « Pierres des Esclozes », M. le Maire tient à saluer une rénovation réussie des cabanes.

6.2) Budget principal : approbation de la contribution 2020 au Fonds de Solidarité Logement

Le Fonds de Solidarité Logement permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Pour les communes de 500 à 2500 habitants, cette participation a été évaluée à 0,50 €/ habitants, ce qui correspondrait pour notre commune à une contribution de 746 € pour l'année 2020

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les budgets 2020 et toutes les délibérations s'y rapportant.

➤ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'adopter les budgets 2020 et toutes les délibérations annexes telles que présentées.

N° 7) Fixation des indemnités de fonction des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

M. le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de :

	Taux en % de l'indice brut 1027 (depuis le 01/01/2020)
Maire	51,6
Adjoint	19,8
Conseiller municipal	6

avec effet au 3 juillet 2020 (date d'installation du nouveau Conseil).

M. le Maire explique que seuls les élus ayant une délégation peuvent prétendre à une indemnité. Il souhaite rester dans les mêmes proportions que l'équipe précédente. Par ailleurs, M. le Maire s'engage à faire évoluer l'indemnisation pour chaque conseiller par de nouvelles délibérations afin d'augmenter les délégations de signatures et de fonctions et proposer des mandats pour actions spécifiques. Ceci sera également lié à l'implication de chacun. Enfin, il précise que son indemnité servira, entre autres, à payer la protection juridique des 8 élus qui possèdent des délégations.

Il est aussi possible de mettre en place des défraiements pour que personne ne soit lésé. M. Jean-François Rabaud précise qu'effectivement les frais de déplacement peuvent être importants.

Mme Viviane Torné explique qu'elle ne s'engage pas pour l'argent et que ces taux créent de la différence entre les élus.

M. le Maire parle d'engagement pour un territoire et d'engagement humain et que cela correspond à un grand investissement. Un rééquilibrage sera sûrement réalisé quand chacun sera impliqué dans les diverses commissions.

M. Thibaut Maurin précise que ces indemnités peuvent également correspondre à un projet porté par une personne en particulier.

M. Sylvain Saligot souhaiterait que ces taux soient enregistrés à leur maximum pour une certaine reconnaissance.

M. le Maire précise qu'il est nécessaire de rester dans l'enveloppe allouée.

➤ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération, et par 14 voix pour et une abstention, décide d'adopter ces taux d'indemnités pour les élus.

N°8) SPANC de l'Adour : modification des statuts

Le SPANC de l'Adour a délibéré en date du 25 février 2020 afin d'adapter ses statuts conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2020 qui transforme cette structure en Syndicat mixte.

M. Etienne Lay, délégué au SPANC, lit les nouveaux statuts.

➤ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'adopter les nouveaux statuts du SPANC.

Séance levée à 23h15

Compte-rendu affiché le

« Il est rappelé que toute personne ayant intérêt peut former un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de la date d'affichage.

Le texte intégral des délibérations est tenu à la disposition du public aux jours et heures ouvrables du service administratif de la mairie. ».

La secrétaire de séance,
Brigitte Bascaules

